



Communiqué de presse

Jeudi 5 mars 2015

Pour une nouvelle gouvernance du RSI

Suite à une longue enquête menée auprès de ses fédérations départementales sur les dysfonctionnements rencontrés par les chefs d'entreprises avec le Régime Social des Indépendants (RSI), **l'UMIH appelle à une nouvelle gouvernance du dispositif qui est arrivé à bout de souffle.**

Il ressort de cette enquête les problèmes majeurs récurrents suivants :

- **Les services du RSI sont très difficilement joignables, voire injoignables.** Les courriers et les mails adressés au RSI restent dans la majorité des cas sans réponse.
- **Le montant des cotisations** est jugé exorbitant par les professionnels qui, en l'absence d'une tarification claire et précise, ne le comprennent pas.
- **Le suivi des dossiers est laborieux :** les professionnels rencontrent des difficultés lors des échanges avec les téléopérateurs qu'ils ne jugent pas assez formés ; les interlocuteurs sont multipliés ; la durée du traitement des dossiers est beaucoup trop longue ; et les échéanciers ne sont pas respectés.
- **L'appel des cotisations** fait l'objet d'erreurs récurrentes par rapport aux montants prévus ; le RSI réclame des sommes déjà prélevées.

L'UMIH qui a participé lundi 2 mars au groupe de travail du Conseil de la simplification pour les entreprises sur le RSI, plaide pour :

- **La refonte de la gouvernance du RSI** qui serait composé pour 50% par des chefs d'entreprises et 50% par des membres des organisations professionnelles représentatives. Des élections anticipées pourraient ainsi avoir lieu d'ici la fin de l'année 2015.
- **La suppression de la taxation des dividendes** pour une meilleure équité entre toutes les formes juridiques des entreprises.
- **Une tarification claire et précise** pour le calcul des cotisations.
- **La suppression de la délégation de collecte aux URSSAF.**
- **Le suivi personnalisé et adapté aux situations des entreprises**, notamment celles en difficulté
- **L'exclusion du dispositif du RSI tous les autoentrepreneurs** cumulant le statut d'indépendant avec un contrat de travail.



« Le Régime Social des Indépendants est à bout de souffle. Nos chefs d'entreprises sont désespérés, ne font plus confiance au régime, changent le statut juridique de leur société, et pire envisagent de le quitter, quitte à devenir hors-la-loi. Je ne crois pas que ce soit la panacée. Au contraire, cela risque d'avoir des effets désastreux. Si le RSI a présenté la semaine dernière des voies d'améliorations, des réponses concrètes et rapides doivent être apportées aux dirigeants d'entreprises pour éviter l'explosion du RSI. Le système doit être au service des indépendants. C'est pourquoi, nous demandons une révision de son organisation, de sa gouvernance et de son mode de fonctionnement. », déclare Roland HEGUY, Président confédéral de l'UMIH.

Enfin l'UMIH privilégie la voie du dialogue et de la concertation plutôt que celle de la rue.



Fédérant 85% des entreprises indépendantes syndiquées, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle leader du secteur des CHRD (cafés, hôtels, restaurants, discothèques) et son porte-parole. Créée en 1949, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 300 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).

Contact Presse : Gaëlle MISSONIER – 06 45 29 70 84 – gaelle.missonier@umih.fr